

ANNEXE N°5
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & LE CLUB SPORTIF & ARTISTIQUE DE LA BA 110 CREIL
ANNEE CONCERNEE : 2020

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'année 2020**, au Club Sportif & Artistique (CSA) « Guy de la Horie » de la Base aérienne 110 de Creil, une aide financière de **DIX MILLE EURO (10 000 €) TTC**.

Cette aide financière servira à la participation de :

- | | |
|--|---------|
| - Opération « FLY n'KISS » du 4 au 26 Septembre 2020 | 3 500 € |
| - Opération « Rêves de Gosse » du 22 au 30 Mai 2020 | 1 500 € |
| - Réalisation de baptêmes de l'air et vols d'initiation BIA | 1 000 € |
| - Mise en place d'un stand CSA Vol moteur /ACEF/BPRI pour la
Journée des familles et kermesse | 1 000 € |
| - Achat de matériels pour la nouvelle section Mécanique automobile | 1 500 € |
| - Achat de matériels pour le secrétariat du CSA | 1 500 € |

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 28 Février 2020 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).

Pour l'ACEF Rives de Paris



M. Marc SAUVAT

Président

Pour le Club Sportif & Artistique de la
Base Aérienne 110 de Creil

Le lieutenant-colonel **TIRABOSCHI**
président du CSA Guy de la Horie

Lieutenant-Colonel TIRABOSCHI
Laurent